

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

CESS2020

HISTOIRE

QUESTIONNAIRE | MERCREDI 17 JUIN



NOM : _____

PRÉNOM : _____

CLASSE : _____

N° D'ORDRE : _____

Cinquante ans après la crise hongroise de 1956, António Guterres, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, évoquait le nombre élevé de Hongrois ayant traversé les frontières. Il observait : « La communauté internationale est devenue habituée à tant de crises internationales. Et malheureusement aujourd'hui, nous sommes témoins de situations dans lesquelles les souffrances sont bien pires que ce que nous avons vu à Budapest – et l'indifférence est elle aussi bien plus grande. »

Après l'insurrection hongroise de 1956, la Belgique, comme d'autres pays, a participé à l'accueil de réfugiés hongrois.

À partir du dossier documentaire (documents et notices) et de tes connaissances sur le contexte de cette époque, apporte une réponse nuancée à la question de recherche suivante sous la forme d'un texte de synthèse.

En 1956-1957, les raisons qui poussent de nombreux Hongrois à émigrer et celles qui amènent la Belgique à les accueillir se rencontrent-elles ?

Attention

Tu disposes de 100 minutes pour réaliser ce travail. Tu es autorisé(e) à utiliser un dictionnaire et des feuilles de brouillon.

Tout élément de réponse qui serait essentiellement composé de « copier-coller » ou qui serait erroné ne recevra aucun point.

Ta synthèse sera évaluée selon les indicateurs suivants :

L'introduction	20 points
<ul style="list-style-type: none">• rappelle la question de recherche ;• replace la question de recherche dans son contexte historique : 3 éléments de contexte pertinents sont développés.	
Le développement	60 points
<ul style="list-style-type: none">• énonce 3 raisons de l'émigration hongroise et 5 raisons de l'accueil des migrants hongrois en Belgique en 1956-1957 ;• confronte ces raisons entre elles (3 confrontations) ;• intègre tes connaissances : 2 éléments de connaissance pertinents sont attendus ;• est structuré de façon cohérente et est organisé en paragraphes ayant chacun une unité de sens ;• mentionne pour chaque élément de réponse le ou les documents d'où les informations sont tirées.	
La conclusion	10 points
<ul style="list-style-type: none">• est cohérente avec le développement ;• répond de manière nuancée à la question de recherche.	
Langue et soin	10 points
<ul style="list-style-type: none">• orthographe, syntaxe, vocabulaire ;• soin.	
TOTAL	100 points

INTRODUCTION



**Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement**

Avenue du Port, 16 – 1080 BRUXELLES

www.fw-b.be – 0800 20 000

Impression : Snel Grafics - info@snel.be

Graphisme : Olivier VANDEVILLE - olivier.vandeville@cfwb.be

Juin 2020

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR

0800 19 199

courrier@mediateurcf.be

Éditeur responsable : Quentin DAVID, Directeur général

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

CESS2020

HISTOIRE

PORTEFEUILLE DE DOCUMENTS | MERCREDI 17 JUIN



NOM : _____

PRÉNOM : _____

CLASSE : _____

N° D'ORDRE : _____

Mon père était viticulteur et il ne voulait absolument pas rentrer dans la coopérative (un kolkhoze). Du coup on l'a qualifié de « koulak » et un beau matin, à l'aube, un camion s'est arrêté devant la maison. Il en descendit des gens de ce qu'on appelle le AVH, c'est-à-dire la police de l'État ou police politique, avec l'un ou l'autre militaire ordinaire. Ils ont dit à mes parents qu'ils avaient une heure pour prendre quelques affaires. On était en 1951.

Pendant deux ans, nous n'avons pas vu nos parents. Ils avaient été amenés dans un des camps de travail.

En 1956, mes parents discutaient avec mon frère. Ils parlaient de partir avec toute la famille. C'est à cette époque qu'on a reçu une lettre de ma tante de Budapest qui disait qu'il y avait chez elle deux jeunes gens qui avaient participé aux combats et qui étaient recherchés par la police. Elle demandait si nous pouvions les aider à traverser la frontière du côté de la Yougoslavie parce que du côté autrichien les Russes avaient fermé hermétiquement la frontière. Quand ces deux jeunes gens sont arrivés – un des deux était universitaire – mon père m'a dit : « Écoute, va-t'en parce qu'ici l'avenir se dessine très mal » et c'est comme ça que je suis parti (en janvier 1957) en tant que guide pour ces deux jeunes gens car je connaissais bien toute une zone de la frontière yougoslave.

Je n'avais jamais pensé, du haut de mes 15 ou 16 ans, que j'irais en Belgique. Un jeune prêtre hongrois s'occupait de faire venir en Belgique des universitaires et des jeunes gens sans famille. Nous avons traversé la frontière en janvier 1957. Après plusieurs mois passés dans un camp, on m'a donné un ticket de chemin de fer vers septembre-octobre 1957. Je suis arrivé à Bruxelles-Nord. Un étudiant hongrois m'attendait et il m'a emmené directement à Louvain chez le père Muzslay, ce fameux jeune prêtre.

Source :

Interview de Lazlo HEVESI réalisée le 23 février 2019.

Notice :

Lazlo HEVESI (Szeged, Hongrie, 1941) : professeur émérite de chimie à l'Université de Namur, arrivé en Belgique comme réfugié en 1957.



Source :

Photographie de policiers hongrois patrouillant dans la rue, décembre 1956, Musée de la Police, Hongrie.

On y voit un homme – un civil – contrôlé par 3 policiers armés : l'un des policiers examine un carnet tandis que ses collègues pointent leur mitraillette vers l'individu contrôlé.

Il est dans la tradition belge de poser un geste de sollicitude à l'égard des réfugiés et de s'associer au mouvement de solidarité internationale qui se dessine en leur faveur.

En effet, la Belgique a, en ce moment, sur son territoire, 73 000 réfugiés dont plus ou moins 25 000 réfugiés des pays de l'Est entrés après la Seconde Guerre mondiale. Ces réfugiés bénéficient de l'égalité de traitement avec les nationaux, néanmoins, ils n'ont pas la liberté d'accès à toutes les professions. La Belgique a toutefois accueilli, après les événements d'octobre, 3 000 réfugiés hongrois venant d'Autriche, en leur ouvrant l'accès à toutes les professions, pour des raisons humanitaires et de solidarité internationale, et en raison du caractère catastrophique de leur situation, et de celle de leur pays d'accueil [l'Autriche]. [...]

La Belgique est sollicitée par plusieurs voix d'accueillir sur son territoire un certain nombre [des] 17 000 réfugiés se trouvant en Yougoslavie. Le Haut-Commissaire des Nations-Unies pour les réfugiés demande au Gouvernement belge d'en accueillir 1 500 [...].

La Belgique a le choix entre la répétition de l'attitude qu'elle a adoptée à l'égard des trois mille premiers réfugiés hongrois et une attitude

plus utilitaire qui consisterait à recruter un groupe de réfugiés aptes à travailler pour les secteurs de notre industrie déficitaires en main-d'œuvre, réfugiés accompagnés bien entendu de leur famille.

Il convient d'être pleinement conscient des difficultés presque insurmontables qui ont été rencontrées pour le placement des 3 000 réfugiés hongrois acceptés sans sélection préalable, et des répercussions néfastes que cette situation a entraînées sur leur intégration dans la vie économique et sociale de notre pays. [...] C'est pourquoi, si le Gouvernement est disposé à faire un geste, je proposerais d'en faire une opération de recrutement pour nos industries prioritaires : mines, carrières, métallurgie, agriculture, construction, personnel domestique.

Source :

Léon-Eli TROCLET, Note au conseil des Ministres, Bruxelles, 2 avril 1957, Archives diplomatiques.

Notice :

Léon-Eli TROCLET (1902-1980) : homme politique socialiste. Il est ministre du Travail et de la Prévoyance sociale en 1957.

DOCUMENT 4

	Nombres absolus	Par million d'habitants du pays d'accueil
Suisse	10 300	2 060
Israël	1 600	910
Canada	13 600	850
Suède	4 000	550
Allemagne	11 600	510
Pays-Bas	4 950*	460
Royaume-Uni	18 700	365
Australie	3 400	360
Belgique	3 200	360
Norvège	1 000	290
Nouvelle-Zélande	600	285
Danemark	1 100	250
France	8 900	200
États-Unis	28 600	170
Italie	3 800	80
Afrique du Sud	1 100	80
Autres pays	2 350	

*dont 2 000 en transit.

Source :

D'après le tableau intitulé « Pays d'accueil – Nombre de réfugiés accueillis à la date du 6 mars 1957 », extrait de Louis HENRY, « Les réfugiés hongrois », 1957.

DOCUMENT 5

Papa, donnant le mauvais exemple à ses ouvriers en refusant de se faire communiste, a été invité à céder sa place, non pas à un plus compétent que lui, mais à un plus obéissant. À cette époque, il fallait suivre les indications d'une famille politique manipulatrice et de plus en plus corrompue.

Durant les 7 années de service militaire, il avait suffisamment obéi à des « ordres stupides » comme il disait, donc il était décidé dorénavant à mener sa vie en suivant d'autres valeurs.

[...] Tous les dimanches, il se rendait à l'église du centre-ville avec sa famille. Nous, les enfants, suivions le cours de religion et allions au catéchisme pour faire notre première communion. Ceci n'était pas au goût du régime communiste qui rassemblait les enfants, étonnamment tous les dimanches matin et les congés scolaires, pour les endoctriner.

Un jour, papa fut convoqué devant un conseil où les accusations pleuvaient. Il s'est défendu bec et ongles, connaissant bien tous les articles de loi du nouveau régime, en stipulant les failles et les contradictions que comportaient les accusations. Il fut relâché avec les avertissements nécessaires de se tenir calme car, une prochaine fois, il n'échapperait plus à une condamnation et un enfermement.

En octobre 1956, il y eut l'insurrection : les étudiants et la classe intellectuelle en avaient assez de l'oppression russe et voulaient gérer le pays sans

ingérence. Ce fut un bain de sang. [...] Les chars russes sont parvenus à réprimer l'insurrection. Après quoi, ce fut le départ massif de beaucoup de Hongrois qui ne pouvaient plus accepter l'oppression et ceux qui avaient participé activement à la révolution craignaient pour leur vie. En effet, ont suivi des interrogatoires musclés et des actes de torture pour obtenir des dénonciations, de fausses accusations. Et avec cela, des enfermements, des exécutions, des pendaisons, des déportations en Sibérie, des accidents provoqués pour faire disparaître des personnes gênantes...

[...] Donc papa, encouragé par ses deux sœurs et leurs familles respectives [qui vivaient déjà en Belgique], a fait la demande de visa pour immigrer avec sa femme et trois enfants en Belgique. C'est invraisemblable, mais il a obtenu les papiers après avoir motivé sa demande.

Très étonnamment, je me souviens très bien de notre arrivée à Ostende, le 22 décembre 1957 et de l'accueil que la « famille belge » nous fit.

Source :

Témoignage d'Elisabeth, mis en ligne le 05/09 /2017 sur le site de l'asbl Âges et transmissions.

Notice :

Elisabeth : réfugiée hongroise arrivée en Belgique avec sa famille en décembre 1957, à l'âge de 8 ans.

Pendant la lutte pour leur liberté, le peuple hongrois espérait une aide effective de l'Occident et de l'ONU. Il a fondé ses espoirs sur la propagande des TSF de l'ouest, des statuts de l'ONU et du Traité de Paix de Paris. [...]

Les Hongrois, qui après l'abattement de leur lutte de liberté se sont réfugiés en Autriche, mettent leurs vies de nouveau en danger. Ils ont encore la confiance de l'Occident et espèrent, après la perte de leur patrie, trouver ici la possibilité de trouver une nouvelle existence. [...]

Leur attitude change malheureusement après quelques semaines : l'influence démoralisante de la vie dans les camps, la possibilité souvent bien lointaine de l'émigration, etc. Ils commencent à s'impatienter et à se sentir trahis de nouveau. [...]

On doit voir là le grand danger pour tout le Monde libre et je me permets, Excellence, de tirer votre attention à la gravité de ces circonstances.

Car le réfugié rapatrié a deux possibilités :

- a. Il sera persécuté [...] par son régime.
- b. Il se mettra à la disposition de la propagande communiste.

* Ce document a été rédigé par un non-francophone.

Je suis persuadé que la plupart d'entre eux se décideront pour la deuxième possibilité. [...] On va les envoyer dans des camps de l'Est pour qu'ils racontent aux gens ce qui les attend s'ils vont imiter l'exemple de la Hongrie et comment ils peuvent compter sur l'Occident ! [...]

Une agitation pareille ruinera la dernière espérance pour la libération des pays derrière le « rideau de fer » et leur confiance dans le moral de l'Occident. Les conséquences psychologiques d'un développement pareil auront des conséquences politiques destructives inimaginables.

Source :

Lettre du service des droits des réfugiés hongrois en Autriche à l'ambassadeur belge à Vienne, 22 janvier 1957, Archives diplomatiques.

Notice :

TSF : télégraphie sans fil. Ancêtre de la radio.



Dit is een zuiver Hongaarse aangelegenheid!

Source :

Caricature de Fritz Behrendt, 1956.

Le dessin montre l'intérieur d'une maison en ruines dans laquelle git un corps inanimé, nus pieds, sur un drapeau portant l'inscription « Magyarország ». Un militaire – Mikojan –, mitraillette au poing, garde la porte de la maison et empêche un groupe d'entrer. Chaque membre de ce groupe porte les habits traditionnels d'un pays occidental (États-Unis, Angleterre, Pays-Bas, France...). La délégation est menée par un petit ange muni d'un appareil photo ; son vêtement porte la mention « UNO ». Tous ont l'air consterné, impuissant. À l'arrière de Mikojan, un autre militaire armé, portant le même uniforme, garde la maison.

Notice :

Fritz BEHRENDT (1925-2008) : caricaturiste d'origine allemande et de nationalité hollandaise.

Magyarország : Hongrie.

Anastase MIKOJAN (1895-1978) : homme d'État soviétique.

UNO : ONU.

"Dit is een zuiver Hongaarse aangelegenheid!": « Ceci est une affaire purement hongroise ! »

Suite à l'insurrection, 200 000 Hongrois ont quitté leur pays, vers l'Autriche et la Yougoslavie, où ils étaient accueillis dans des camps et de là envoyés vers différents pays d'Europe, mais aussi aux États-Unis, au Canada. La Belgique décida en novembre 1956 d'en accueillir 4 000. [...]

Ce premier groupe de réfugiés a été accueilli en Belgique sans sélection préalable et dans des conditions exceptionnelles au niveau du placement. En effet, on peut lire à ce propos dans les annales de la Chambre de novembre 56 un discours de Troclet, ministre du Travail, qui dit : « [...] lorsque nous avons été informés de l'arrivée imminente d'un grand nombre de réfugiés hongrois, j'ai donné des instructions indiquant que le mécanisme des emplois prioritaires ne devait pas jouer en l'occurrence [...] permettant donc à ces travailleurs étrangers d'accéder à tous les emplois, et de préférence aux emplois qui correspondent à la qualification qu'ils avaient acquise en Hongrie même. [...] c'est donc aux conditions des travailleurs belges que ces travailleurs doivent être embauchés et non point à des conditions moins favorables ». [...]

Les [réfugiés du deuxième groupe] sont accueillis en Belgique suite à une sélection préalable faite en Yougoslavie par une délégation du Ministère belge du Travail. Les réfugiés étaient recrutés pour travailler dans les industries prioritaires, les mines

et une trentaine d'autres catégories d'emplois. Ils choisissaient en Yougoslavie l'industrie pour laquelle ils travailleraient en Belgique.

Quant au troisième groupe arrivé en Belgique en août 1957, il est constitué de mineurs recrutés en Yougoslavie par une délégation du Ministère du Travail. [...]

À l'annonce de l'arrivée des réfugiés en Belgique, un nombre impressionnant d'initiatives en vue d'aider les Hongrois sont organisées. Non seulement par des organismes d'aide humanitaire, mais aussi par la population belge. Les églises, les écoles, les communes se mobilisent de différentes manières pour les Hongrois. [...]

Et la liste est longue de dizaines d'actions entreprises en faveur des Hongrois par la population belge unie pour soutenir ce peuple qui venait de combattre avec courage pour sa liberté... contre le communisme !

Source :

Frédérique WERBROUCK, « Les réactions de l'opinion publique et du monde politique belge face à la révolution hongroise de 1956 », 1995.

RÉFÉRENCES DES DOCUMENTS

- **Document 1** – Interview de Lazlo HEVESI réalisée le 23 février 2019 à Namur.
- **Document 2** – Photographie de policiers hongrois patrouillant dans la rue, Magyar Rendör, décembre 1956, Musée de la Police, Hongrie. <<http://magyarrendor.osaarchivum.org/content/index.php>>, consulté le 22 octobre 2019.
- **Document 3** – Léon-Eli TROCLET, Note au conseil des Ministres, Bruxelles, 2 avril 1957, Archives diplomatiques du Service public fédéral Affaires étrangères, P18 746/II.
- **Document 4** – D'après le tableau intitulé « Pays d'accueil – Nombre de réfugiés accueillis à la date du 6 mars 1957 », extrait de Louis HENRY, « Les réfugiés hongrois », Population 1957, n°2, Paris : Institut national d'études démographiques, 1957, p. 344.
- **Document 5** – Elisabeth, « Pourquoi avoir quitté la Hongrie ? », Témoignage mis en ligne le 5 septembre 2017 sur le site de l'asbl Âges et transmissions. <<http://www.agesettransmissions.be/spip.php?article1134&lang=at>>, consulté le 22 octobre 2019.

- **Document 6** – Lettre du service des droits des réfugiés hongrois en Autriche à l'ambassadeur belge à Vienne, 22 janvier 1957, Archives diplomatiques du Service public fédéral Affaires étrangères, P18 746/II.
- **Document 7** – Fritz BEHRENDT, Kijken verboden, Een kijkje achter het gordijn in 70 caricaturen, Amsterdam : Nijgh & van Ditmar, 1961. <https://www.cvce.eu/obj/caricature_de_behrendt_sur_l_insurrection_hongroise_1956-fr-beca0c80-5a3e-485a-9b89-1ae0f291157f.html>, consulté le 22 octobre 2019.
- **Document 8** – Frédérique WERBROUCK, « Les réactions de l'opinion publique et du monde politique belge face à la révolution hongroise de 1956 », Cahiers d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale, numéro spécial Hongrie 1995, 1995, p. 71-75. <http://www.cegesoma.be/docs/media/Cahiers_Bijdragen_CHSGM/Cahiers_Bijdragen_SpecialHongrie.pdf>, consulté le 29 novembre 2019.



**Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement**
Avenue du Port, 16 – 1080 BRUXELLES
www.fw-b.be – 0800 20 000
Impression : Snel Grafics - info@snel.be
Graphisme : Olivier VANDEVILLE - olivier.vandeville@cfwb.be
Juin 2020

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR
0800 19 199
courrier@mediateurcf.be

Éditeur responsable : Quentin DAVID, Directeur général

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution